

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : RIVE DROITE

### Communes alimentées :

CENON - FLOIRAC (Est) - LORMONT

0005  
000493

### Synthèse de l'année 2020

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 116 analyses bactériologiques et 117 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de RIVE DROITE dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Cenon, Floirac (Est) et Lormont. Les eaux distribuées sur l'unité de distribution de RIVE DROITE proviennent exclusivement de sources et captages profonds qui transiting par les stations de production de Génicart (Lormont), Cavailles, Le Loret, Marègue (Cenon), Cormier (Floirac). Ces eaux sont mélangées avec de l'eau provenant des stations de Béquet et de Paulin. Les eaux provenant de la station de Béquet sont traitées à la station de Budos (floculation, filtration, mise à l'équilibre, désinfection). Les eaux de la station de Paulin proviennent de sources et forages profonds qui subissent un traitement complet à la station de Cantinolle (filtration, mise à l'équilibre, passage sur lampe UV et désinfection). 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.

Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 4,70 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 23,80 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,38 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des 116 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100 % des 117 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : **PRESQU'ILE**

**Communes alimentées :**

AMBES

ST-Louis-de-MONTFERRAND

ST-VINCENT-DE-PAUL

### **Synthèse de l'année 2020**

0005

000494

#### **Contrôle Sanitaire**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 26 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### **Conseils**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'unité de distribution PRESQU'ILE comprenant les communes d'Ambès, de Saint Vincent de Paul et Saint Louis de Montferrand dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès. Les eaux suivent un traitement simple de déferrisation, mise à l'équilibre et de chloration. Ces 2 forages sont dotés de périmètre de protection.

#### **Bactériologie**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### **Nitrites**

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.

Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

#### **Dureté**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 10,58 °F.

#### **Fluorures**

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,15 mg/l.

#### **Pesticides**

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### **AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**BACTERIOLOGIE :** 100% des 23 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 100% des 26 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : BEGLES

### Communes alimentées :

BEGLES

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 118 analyses bactériologiques et 119 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

#### Synthèse de l'année 2020

0005

000495

L'Unité de distribution de BEGLES dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur l'unité de distribution de BEGLES proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Béquet (Villenave d'Ornon), de Saussette (Léognan) et par les stations en direct des forages de Bègles III (Bègles), Bègles I et Bègles II. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Seul un traitement plus complet avec flocculation, coagulation et filtration est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 5,30 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 18,95 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,25 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,040 µg/l.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 100% des 118 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 99,1% des 119 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Un dépassement de la limite de qualité du paramètre turbidité (1,9 NFU) le 03/12/2020 a été observé à la station du Béquet, non confirmé lors du prélèvement du 10/12/2020.

**Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996**

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : **SAUSSETTE**

### Communes alimentées :

BEGLES (Pointe Sud Ouest) - TALENCE (Sud) - VILLENAVE-D'ORNON

### Synthèse de l'année 2020

0005

000496

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 182 analyses bactériologiques et 186 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de SAUSSETTE dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Talence (Sud), Bègles (po int sud ouest) et Villenave d'Ornon. Les eaux distribuées sur l'unité de distribution SAUSSETTE proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transiting par les stations de traitement Saussette (Léognan) et de Béquet(Talence), le refoulement Petit Bosc via l'aqueduc de Budos, par les stations en direct de Gauchon et Servantin (Villenave d'Ornon) et par l'UDI de Cazeaux (Gradignan). Ces eaux subissent pour la plus part un traitement de filtration, mise à l'équilibre et désinfection. Un traitement plus complet par flocculation, coagulation et filtration est effectué à Budos. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 5,40 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.  
Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 17,70 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,21 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,040 µg/l.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 100% des 182 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 99,4% des 186 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Un dépassement de la limite de qualité du paramètre turbidité (1,9 NFU) le 03/12/2020 a été observé à la station de Béquet, non confirmé lors du prélèvement du 10/12/2020.

**Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996**

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : GAJAC

### Communes alimentées :

ST-MEDARD-EN-JALLES (frange Est) - TAILLAN-MEDOC (LE)

### Synthèse de l'année 2020

0005

000498

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 74 analyses bactériologiques et 75 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de GAJAC dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Saint Médard en Jalles (frange Est) et du Taillan Médoc. Les eaux distribuées sur l'unité de distribution GAJAC proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par la station de traitement de Gajac (Saint Médard en Jalles). Ces eaux subissent un traitement de filtration, mise à l'équilibre et désinfection. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,71 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,43 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,09 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des 74 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des 75 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

### CAP ROUX

#### Communes alimentées :

BORDEAUX (Ouest) - BOUSCAT (LE) - BRUGES - EYSINES - HAILLAN (LE) - MERIGNAC



### Synthèse de l'année 2020

0005

001174

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 357 analyses bactériologiques et 364 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de CAP ROUX dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Bordeaux (Caudéran, Saint Augustin, avenue d'Arès), Bruges, Eysines, le Bouscat, le Haillan, Mérignac. Les eaux distribuées sur l'unité de distribution Cap Roux proviennent exclusivement de captages profonds qui transmettent par la station de Cap Roux alimentée par l'eau des stations de traitement de Saussette (Léognan), Gajac et Gamarde (Saint Médard en Jalles) et par les stations de Ruet (le Haillan), Capeyron et Parc (Mérignac) et La Forêt (Eysines). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet de filtration, mise à l'équilibre et désinfection est effectué aux stations de Gajac et Gamarde. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

99,16 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.

Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 9,50 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 21,37 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,21 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,050 µg/l.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 99,1 % des 375 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Il a été observé la présence d'entérocoques - (2 UFC/100mL) au point de surveillance Laboratoire Biolab 33 à Eysines le 06/04/2020, non confirmée le 09/04/2020. - (1 UFC/100mL) à la maison de retraite Caudéran à Bordeaux le 09/06/2020, non confirmée le 12/06/2020. - (1 UFC/100mL) à la police municipale à Bruges le 15/10/2020, non confirmée le 20/10/2020.

**PHYSICO-CHIMIE :** 100 % des 364 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

## Synthèse de l'année 2020

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 209 analyses bactériologiques et 213 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de PAULIN dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux (centre et rive droite), Cenon(pointe Nord Ouest), Lormont (pointe Sud Ouest). Les eaux distribuées sur l'unité de distribution de PAULIN proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transiting par les usines de production de Paulin (Bordeaux), Cantinolle (Eysines), Bruges via l'aqueduc du Taillan et de Cap Roux (Mérignac) et par des stations alimentées par les forages de Moulin Noir (Eysines) La Grange (Bruges) et Barbusse (Le Bouscat). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation, de mise à l'équilibre et de chloration. Seul, un traitement plus complet avec filtration, mise à l'équilibre, passage sur lampe UV et désinfection est effectué sur les eaux du champ captant du Thil à la station de Cantinolle. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.

Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 9,50 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 28,46 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,40 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,050 µg/l.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des 209 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 99,5 % des 213 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Un dépassement ponctuel de la teneur en fluorures sur l'eau départ station de Bruges (1,9 mg/L valeur limite 1,5 mg/L) a été enregistré le 13/05/2020 et non confirmé le 18/05/2020.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : BEQUET

**Communes alimentées :**

### Synthèse de l'année 2020

0005

002019

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 174 analyses bactériologiques et 176 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de BEQUET dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux partie Sud. Les eaux distribuées sur l'unité de distribution de BEQUET proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transiting par l'usine de production de Béquet (Villenave d'Ornon). Les eaux de la source de Budos subissent un traitement complet avec flocculation, coagulation et filtration, mise à l'équilibre et désinfection à la station de Budos puis transiting par l'aqueduc jusqu'à la station de Béquet où l'eau est remise à l'équilibre et désinfectée. L'eau des sources de Bellefond et des forages de Bègles 2 et 4 transitent également par l'aqueduc. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

99,43 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 5,30 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,97 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,13 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 99,4% des 174 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. La présence d'entérocoques (1 UFC/100mL) a été relevée à la maison des enfants rue Magendie le 15/09/2020, non confirmée lors du prélèvement du 18/09/2020.

**PHYSICO-CHIMIE :** 99,4% des 176 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Un dépassement de la limite de qualité du paramètre turbidité (1,9 NFU) le 03/12/2020 a été observé à la station de Béquet, non confirmé lors du prélèvement du 10/12/2020.

**Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996**

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : AMELIN

**Communes alimentées :**

BLANQUEFORT (Frange Est)

BORDEAUX (Nord)

BRUGES (Frange Est)

### Synthèse de l'année 2020

0005

002228

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 23 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution d'AMELIN dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux Nord, Bruges(frange Est),Blanquefort (frange Est). Les eaux distribuées sur l'unité de distribution d'AMELIN proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Cantinolle (Eysines) et Amelin (Bordeaux). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Seul, un traitement plus complet avec filtration, mise à l'équilibre, passage sur lampe UV et désinfection est effectué sur les eaux du champ captant du Thil à la station de Cantinolle. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 6,20 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 33,98 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,52 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,030 µg/l.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 100 % des 23 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 100 % des 23 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : CAZEAUX

### Communes alimentées :

GRADIGNAN (Bourg)

0005

002231

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 59 analyses bactériologiques et 63 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de CAZEAUX dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau de la commune de Gradignan. Les eaux distribuées sur la commune de Gradignan proviennent exclusivement de captages profonds qui transiting par les stations de traitement de Saussette (Léognan), Cazeaux (Gradignan) et par la station en direct du forage de Coqs Rouges (Gradignan). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet au charbon actif est effectué à la station de Cazeaux pour adsorber les traces de pesticides. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 9,70 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 30,36 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,25 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,030 µg/l.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des 59 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100 % des 59 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : HAUT BRION

Communes alimentées :

BORDEAUX (bordure Sud Est) - PESSAC (pointe Nord Est) - TALENCE (Nord)

### Synthèse de l'année 2020

0005

002236

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 110 analyses bactériologiques et 110 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de HAUT BRION dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Bordeaux (bordure sud est), Pessac (pointe nord est) et Talence (nord). Les eaux distribuées sur l'unité de distribution HAUT BRION proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les stations de traitement de Béquet (Talence) via le réservoir de Lavardens complété par le forage de Saussette (Léognan), Cap Roux et Rouquet (Mérignac) et par une station en direct Verthamont (Pessac). Ces eaux subissent pour la pluspart un traitement de filtration, mise à l'équilibre et désinfection. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 18,00 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,89 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,21 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,050 µg/l.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 100% des 110 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 100% des 110 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : **LINAS**

### Communes alimentées :

BLANQUEFORT

EYSINES (Pointe Nord Est)

PAREMPUYRE

TAILLAN-MEDOC (LE)  
(Bordure Sud Est)

### **Synthèse de l'année 2020**

0005

002237

## Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 67 analyses bactériologiques et 67 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de LINAS dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole qui comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Blanquefort, Parempuyre, Eysines (pointe nord est) et le Taillan Médoc (bordure sud est). Les eaux distribuées sur l'unité de distribution de LINAS proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transiting par les stations de production et de traitement de Linas et Tremblay-Snecma (Blanquefort), Cantinolle (Eysines) et L'Ecuereuil (Le Taillan). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Seul, un traitement plus complet avec filtration, passage sur lampe UV, mise à l'équilibre et désinfection est effectué sur les eaux traitées au niveau de la station de Cantinolle. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 6,70 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.  
Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 26,56 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,64 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 100% des 67 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 100% des 67 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996**

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : **PASTEUR**

### Communes alimentées :

BORDEAUX ( secteur quai de Souys ) - BOULIAC - FLOIRAC ( Ouest)

### Synthèse de l'année 2020

0005

002239

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 analyses bactériologiques et 25 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de PASTEUR dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Floirac (ouest), Bouliac et de Bordeaux secteur quai de Souys. Les eaux distribuées sur l'unité de distribution de PASTEUR proviennent exclusivement de sources et captages profonds qui transiting par la station de production de Pasteur (Floirac) via la station de Cornier. Ces eaux sont mélangées avec de l'eau provenant de la station de Béquet (Talence) via le pont Saint Jean et de la station de Paulin (Bordeaux). Les eaux provenant de la station de Béquet sont traitées à la station de Budos (floculation, filtration, mise à l'équilibre, désinfection) et les eaux de la station de Paulin proviennent de sources et forages profonds traitées à la station de Cantinolle (Eysines) (filtration, mise à l'équilibre, passage lampe UV et désinfection). 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.

Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 2,70 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 24,72 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,62 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des 29 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100 % des 22 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : ROUQUET

### Communes alimentées :

### Synthèse de l'année 2020

0005

002240

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 142 analyses bactériologiques et 144 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de ROUQUET dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau des communes de Pessac et Mérignac (frontière sud). Les eaux distribuées sur l'unité de distribution Rouquet proviennent exclusivement de captages profonds qui transiting par les stations de traitement de Saussette, de Brown (Léognan), Rouquet (Mérignac) et par les stations en direct de Boutin, Princesse, Garenne, Bacalan (Pessac). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, mise à l'équilibre et de chloration. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 2,60 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 17,02 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,16 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des 142 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100 % des 144 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : **SAINT AUBIN**

**Communes alimentées :**

ST-AUBIN-DE-MEDOC - ST-MEDARD-EN-JALLES (Nord) - TAILLAN-MEDOC (LE) (Bordure Ouest)

### Synthèse de l'année 2020

0005

002242

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 56 analyses bactériologiques et 57 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'Unité de distribution de SAINT AUBIN dépend du service de l'eau Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau de la commune de Saint Aubin de Médoc, de Saint Médard en Jalles (Nord) et du Taillan Médoc ( Bordure Ouest). Les eaux distribuées sur l'unité de distribution SAINT AUBIN proviennent exclusivement de captages profonds qui transiting par les stations de traitement de Chalet, Oustaou Viel (Saint Aubin de Médoc) et Landes de Piques (Saint Médard en Jalles). Ces eaux subissent un traitement de déferrisation, mise à l'équilibre et désinfection. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrites

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 0,28 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 17,66 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,11 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 100 % des 56 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 100 % des 57 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# Unité de Gestion : BORDEAUX METROPOLE

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : **BOULIAC**

**Communes alimentées :**

BOULIAC

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 15 analyses bactériologiques et 30 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réservé aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

### Synthèse de l'année 2020

0120

003559

L'Unité de Distribution de BOULIAC dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole et comprend le réseau de distribution d'eau de la commune de Bouliac. Le réseau de la commune est raccordé au réseau de distribution de l'Unité de Distribution Pasteur. L'eau de l'Unité de Distribution Pasteur provient d'un mélange d'eau de la station de Béquet avec l'eau de forages profonds situés sur la rive droite de Bordeaux. 81,3 % des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

#### Nitrate

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.  
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire.  
Valeur maximale relevée : 3,00 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.  
Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 24,40 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,69 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE :** 100% des 15 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE :** 100% des 15 échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

# NOTE D'INFORMATION

*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement*

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition mars 2021**

CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

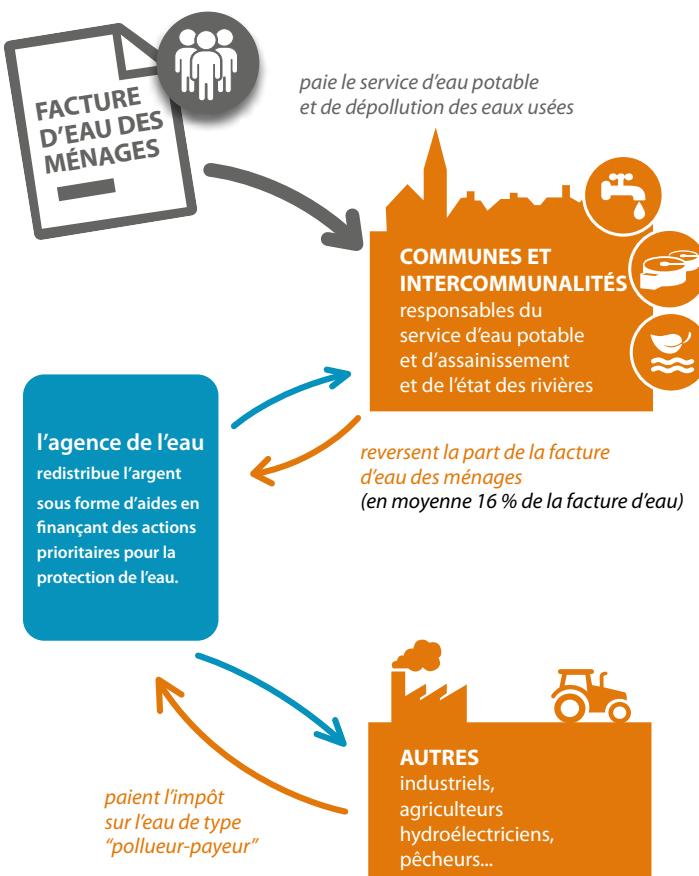
Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne

(estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

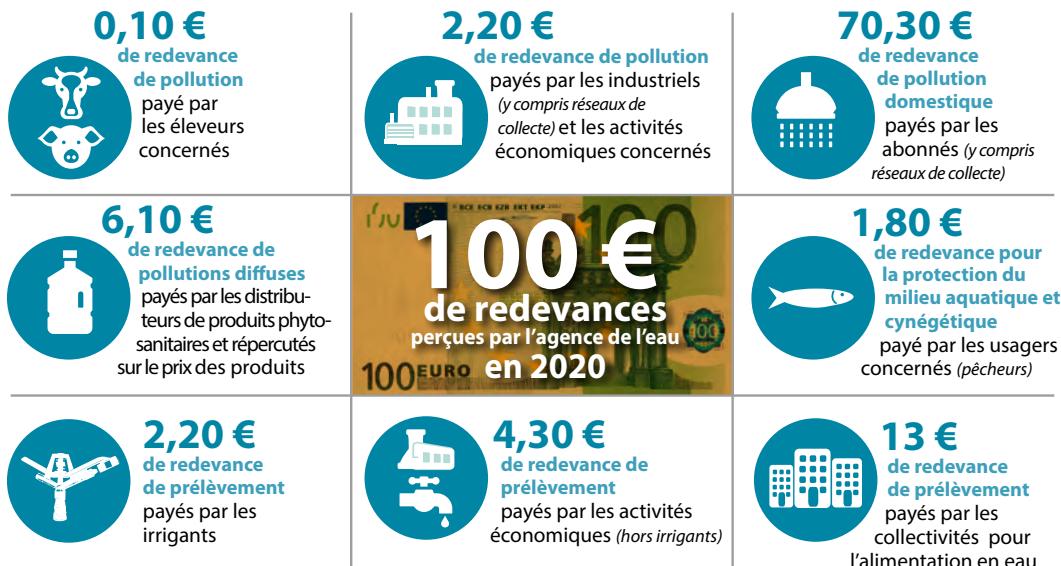
Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

# COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

## recettes / redevances

**Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?**  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

## interventions / aides

**Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? \***

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

## POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

## POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable** dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs** engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30 démarches territoriales** ont permis d'attribuer 856 PSE.

## POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m<sup>3</sup>** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire** pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

## POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**86 M€** ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

## POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

## POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.
- 83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne

#### Siège

90 rue du Féretra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**  
et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements **40 • 64 • 65**

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements **12 • 30 • 46 • 48**  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021



# Donnez votre avis !

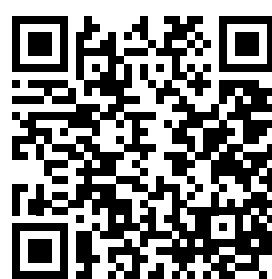
consultation nationale  
sur la politique de l'eau

Donnez votre  
avis sur

# L'eau

Tous concernés, tous mobilisés  
pour notre patrimoine commun, l'eau !

Rendez-vous sur  
[eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)



## BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE : ANNÉE 2020

### BORDEAUX METROPOLE

**Le service de l'eau de Bordeaux Métropole** alimente **23 des 28 communes** qui composent la métropole. **Suez Eau France** assure l'exploitation de l'ensemble des installations de production, de traitement, de stockage et de distribution de Bordeaux Métropole dans le cadre d'un contrat de **concession** initié le 1<sup>er</sup> janvier 1992 pour une durée de 30 ans. Dans le cadre d'un 11<sup>ème</sup> avenant, l'échéance de ce contrat a été décalée d'un an pour être portée au **31 décembre 2022** et ceci afin d'assurer une continuité du service.

En effet, par délibération présentée en Conseil métropolitain le 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a décidé de recourir à un mode de gestion en régie pour l'exploitation des services publics de l'eau potable (mais également de l'eau industrielle, de la défense extérieure contre l'incendie et de l'assainissement non collectif) au **1er janvier 2023**, et de créer la **Régie de l'Eau Bordeaux Métropole**. Concernant l'eau destinée à la consommation humaine, la régie a pour objet l'exploitation, à compter du 1er janvier 2023, du service public métropolitain d'eau potable, sauf sur le territoire de la commune de Martignas qui est en gestion déléguée jusqu'au 31 décembre 2025 (Saur) et sauf sur le territoire des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc au titre desquelles la Métropole adhère au SIAO.

L'année 2020 a été marquée par un contexte général de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid19. Bordeaux Métropole et son exploitant ont mis en œuvre les dispositions nécessaires pour garantir la continuité d'activité. Les consignes de surveillance et de désinfection diffusées par l'ARS en avril 2020 ont été respectées. La mise en œuvre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine par l'ARS et le laboratoire agréé a été adaptée à ce contexte, notamment en termes de conditions d'accès à certains points de surveillance. L'ensemble des prélèvements prévus dans le cadre du contrôle sanitaire a pu être réalisé au cours de l'année 2020.

### 1- LES INSTALLATIONS DE CAPTAGE, DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE DE BORDEAUX METROPOLE

#### 1.1 LES CAPTAGES

##### 1.1.1 Bordeaux Métropole est alimenté par des eaux d'origine souterraine

Bordeaux Métropole recense 112 points de captage d'eau provenant de nappes profondes : 1 captage captant la nappe du Crétacé, 49 captages captant la nappe de l'Eocène, 59 captages captant la nappe de l'Oligocène (dont 10 sources) et 3 captages captant la nappe du Miocène.

L'eau distribuée en 2020 sur 23 communes de Bordeaux Métropole (Ambès, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Villenave-d'Ornon) provient de 101 captages pour un débit total moyen de 143251 m<sup>3</sup>/J (6 captages n'ont pas été exploités en 2019 et 5 captages ne sont pas équipés pour produire de l'eau).

## **1.1.2 Les périmètres de protection des captages**

L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P 108.3), calculé sur la protection de chaque captage et pondéré en fonction du débit de 2020, est de 81,3 % sur le territoire de Bordeaux Métropole. En considérant les 112 points de captages, 92 captages sont dotés de périmètres de protection réglementaires dont 8 font l'objet d'une révision de périmètres de protection. La procédure d'établissement des périmètres de protection est en cours pour l'ensemble des 20 autres captages, dont les dossiers préalables avaient été déposés à l'ARS DD33 et à la DDTM. Ces dossiers doivent être pour la plupart actualisés et déposés au guichet unique de l'eau.

Depuis 2015, Bordeaux Métropole organise régulièrement des réunions inter services pour proposer un calendrier d'avancement de régularisation des procédures d'autorisation de prélèvement et d'instauration des périmètres de protection. En 2019, 9 forages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection. La révision des périmètres de protection du site de Gamarde/Thil est en cours.

Il est à noter qu'un indice de 80% est attribué pour chaque captage lorsque l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique est complètement mis en œuvre. Pour obtenir un indice de 100% une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral doit être mise en place par la PRPDE. Cette procédure a été initiée en 2012 et doit être poursuivie. Bordeaux Métropole et son exploitant ont mis en place un suivi des prescriptions des périmètres de protection dans un premier temps pour les captages où sont instaurés des périmètres de protection immédiate et a engagé une réflexion pour également assurer un suivi des prescriptions au niveau des captages faisant l'objet de périmètres de protection rapprochée et éloignée. L'indice d'avancement de la protection des captages en eau calculé sur le débit et le % de la protection (forages utilisés dans l'année : 101 en 2019) a été porté à 100% pour 51 captages captant des nappes profondes.

En complément, dans le cadre de ce suivi, depuis 2018, Bordeaux Métropole et son exploitant Suez Eau France donnent un avis sur l'ensemble des dossiers de demande de permis de construire inclus dans des périmètres de protection rapprochée et éloignée de son territoire ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. Ces avis étaient formalisés auparavant par l'ARS DD33 qui continue à donner des recommandations uniquement dans les zones impactées par des futurs périmètres de protection de captage ayant fait l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé. Le transfert progressif de l'instruction de ces derniers dossiers à Bordeaux Métropole et son exploitant sera initié en 2021.

## **1.2 LES STATIONS DE TRAITEMENT**

44 stations de production traitent les eaux brutes de Bordeaux Métropole.

Les eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, mise à l'équilibre calco-carbonique et de désinfection.

Un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium et filtration sur sable et/ou charbons actifs en grains est effectué sur les stations de Budos (qui arrive à la station de Béquet : Villenave-d'Ornon), de Gamarde (qui traite une partie des eaux du champ captant du Thil : Saint-Médard-en-Jalles), de Gajac (Saint-Médard-en-Jalles) et de Cantinolle (Eysines).

Au niveau de la station de Cantinolle le traitement est également complété par un passage de l'eau dans des lampes moyenne pression aux Ultra Violettes (UV) pour détruire l'éventuelle présence de parasites.

Un traitement complémentaire de filtration sur charbons actifs en grains est effectué sur les stations de Cazeaux (Gradignan).

Les eaux brutes du forage de La Sauque 2 (La Brède) où des traces de pesticides sont enregistrées subissent également un traitement sur charbons actifs en grains avant de transiter dans la canalisation des 100 000 m<sup>3</sup>/j arrivant à la station de Saussette (Léognan). Par courrier du 30/06/2020, Bordeaux Métropole a déclaré l'abandon et le comblement en cours du forage La Sauque 2.

Les traitements mettant en œuvre un étage de filtration sur charbons actifs en grains sont appliqués sur les eaux brutes sensibles aux pollutions de surface. Ces traitements permettent d'améliorer la qualité de l'eau distribuée vis-à-vis de la turbidité, du COT (Carbone Organique Total), du risque parasitaire et des présences de pesticides à l'état de traces.

### **1.3 LES UNITES DE DISTRIBUTION (UDI)**

Le réseau de distribution de Bordeaux Métropole sur l'ensemble des 23 communes alimentées est divisé en 16 Unités de Distribution (UDI) où la qualité de l'eau reste globalement stable dans le temps. Néanmoins, des interconnexions existent entre les différentes UDI.

Ces UDI sont :

- **Amelin** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux Nord et une partie de Bruges (côté Lac) et de Blanquefort, alimentée par la station d'Amelin et l'UDI de Paulin
- **Bègles** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bègles, alimentée par les stations de Bègles III, Saussette et Béquet
- **Bouliac** comprenant le réseau de distribution de la commune de Bouliac, alimentée par la station de Pasteur et l'UDI Pasteur
- **Béquet** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux partie Sud, alimentée par la station de Béquet
- **Cap Roux** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Bordeaux (Caudéran, Saint Augustin, avenue d'Arès), Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan et Mérignac, alimentée par les stations de Gajac, Saussette, la Forêt, Ruet, Cap Roux, Capeyron, Parc, Cantinolle, Bruges et l'UDI de Gajac
- **Cazeaux** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Gradignan, alimentée par les stations de Cazeaux, Saussette, Rouquet, Coqs Rouges et l'UDI de Rouquet
- **Gajac** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Taillan Médoc, alimentée par la station de Gajac
- **Haut Brion** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Bordeaux (bordure Sud Est), de Talence (Nord) et de Pessac (pointe Nord Est), alimentée par les stations de Cap Roux, Saussette, Rouquet, Lavardens et Verthamont
- **Linas** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Blanquefort, Parempuyre, Eysines (pointe Nord Est) et le Taillan-Médoc (bordure Sud Est), alimentée par les stations de Linas, Tremblay-Snecma, Cantinolle, L'écureuil et l'UDI de Gajac
- **Pasteur** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Floirac, Bouliac et un secteur de Bordeaux (quai de Souys), alimentée par la station de Pasteur, Paulin et l'UDI de Béquet
- **Paulin** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux (centre et rive droite), Cenon (pointe Nord Ouest) et Lormont (pointe Sud Ouest), alimentée par les stations de Paulin, Barbusse, Moulin Noir, La Gange, Cap Roux, Cantinolle et Bruges
- **Presqu'île** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis-de-Montferrand et Ambès, alimentée par les stations de Béchade et Beauregard
- **Rive Droite** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Lormont, Cenon et Floirac, alimentée par les stations les Cavailles, le Loret, Marègue, Cormier, Génicard et l'UDI de Paulin et de Béquet
- **Rouquet** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Pessac et Mérignac (en grande partie) ; alimentée par les stations de Rouquet, Saussette, Brown, Boutin, Princesse, Bacalan, Garenne et l'UDI de Cap Roux
- **Saint-Aubin** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Saint-Aubin-de-Médoc, une partie de Saint-Médard-en-Jalles (Nord) et du Taillan Médoc (bordure Ouest) alimentée par les stations Chalet, Oustau Vieil et Landes de Piques
- **Saussette** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Talence (centre et Sud) et Villenave-d'Ornon, et Bègles (pointe Sud Ouest) alimentée par les stations de Saussette, Gauchon, Serventin, Béquet et Petit Bosc et l'UDI de Cazeaux.

## **1.4 INSPECTIONS DES CAPTAGES (PERIMETRES DE PROTECTION) ET DES STATIONS DE TRAITEMENT**

Dans le cadre du Programme Régional et Interdépartemental d’Inspection de Contrôle et d’Evaluation (PRIICE) de l’Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Délégation Départementale de la Gironde est chargée de réaliser des visites d’inspection de périmètres de protection et d’installations de production et de stockage d’eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de ces visites, il est accordé une attention particulière sur :

- le respect des prescriptions des périmètres de protection formulées dans les arrêtés préfectoraux
- l’entretien des sites
- la conformité des produits et matériaux au contact de l’eau
- les mesures mises en place pour le suivi du traitement : paramètres mesurés en continu, tests de terrain, traçabilité, seuil d’alerte et d’action…
- les mesures mises en place pour assurer la sécurité sanitaire des captages, des installations de traitement et de stockage y compris vis-à-vis des actes de malveillance.

Depuis 2007, les visites d’inspection ont été réalisées sur 86 sites de captages et 65 sites de production et de stockage de Bordeaux Métropole.

En 2020, les sites de captages de Castaing, Sautegrit et Matasset sur la commune de Martillac ont fait l’objet d’une visite d’inspection le 6 juillet 2020 concernant les périmètres de protection immédiate et rapprochée et les mesures prises dans le cas de la prévention des actes de malveillance au niveau des forages. A la suite de cette visite, l’ARS DD33 a adressé un rapport comportant des remarques qui doivent donner lieu à des corrections mineures. Celles-ci ont été prises en compte par l’exploitant Suez Eau France et Bordeaux Métropole.

Lors des visites d’inspection sur les sites de captages et de production d’eau qui regroupent les responsables de Bordeaux Métropole, les responsables de l’exploitant et les inspecteurs de l’ARS Délégation Départementale de la Gironde, les échanges et les décisions retenues permettent d’appliquer des améliorations sur l’ensemble des installations de Bordeaux Métropole.

Les sites d’eaux destinées à la consommation humaine de Bordeaux Métropole sont globalement bien entretenus et protégés vis-à-vis des actes de malveillance.

Une démarche qualité est engagée et poursuivie par l’exploitant Suez Eaux France qui s’inscrit dans l’amélioration continue de la maîtrise des risques sanitaires. Sur le territoire de Bordeaux Métropole, l’exploitant est certifié ISO 22 000 pour les installations de production et de distribution. Cette norme ISO 22 000 déclinée pour la sécurité des denrées alimentaires, est adaptée à l’eau destinée à la consommation humaine.

Le 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole avait approuvé par délibération la stratégie du service public de l’eau de Bordeaux Métropole qui intègre le fait de se doter d’un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l’Eau (PGSSE). Une première réunion de concertation avait eu lieu en 2019 entre l’exploitant, Bordeaux Métropole et l’ARS DD33. **Compte tenu des nouvelles orientations décidées en décembre 2020 par Bordeaux Métropole concernant le recours à un mode de gestion en régie pour l’exploitation des services publics de l’eau destinée à la consommation humaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il convient de prévoir dès à présent l’élaboration d’un PGSSE dans les objectifs de la Régie de l’Eau Bordeaux Métropole. Le lancement de la démarche PGSSE pour Bordeaux Métropole est tout à fait pertinent dans le cadre de la préfiguration d’un nouveau service public de l’eau destinée à la consommation humaine, notamment pour faire le lien avec l’actuelle certification ISO 22000 de Suez Eau France.**

## **2- BILAN DU CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

### **2.1 QUALITE DES EAUX BRUTES CAPTEES**

Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux brutes est programmé en fonction du débit pompé, de la qualité de l'eau et de la mise en place de la procédure de périmètres de protection. La fréquence peut varier d'une analyse tous les ans à une analyse tous les 2, 4 ou 5 ans. Pour les débits de pompage les plus importants, plusieurs analyses par an peuvent être programmées. Un suivi renforcé comportant un ou plusieurs paramètres sensibles (pesticides, perchlorates, légionnelles...) est également prévu sur certains captages.

En 2020, 72 analyses de type NRP (analyse complète eau brute) ont été réalisées les captages. Des analyses de type pesticides, perchlorates, COHV, légionnelles et autres paramètres ont été également réalisées.

En 2020, les 13 non-conformités aux limites de qualité des eaux brutes concernent :

- Le paramètre température ( $> 25^{\circ}\text{C}$ ) pour 10 mesures sur 5 forages (La Foret 2, Jacob 3, Gajac 5, Bacalan, Lavardens) enregistré sur l'eau de captages captant les nappes profondes de l'Eocène ou de l'Oligocène (Bacalan)
- Le paramètre sulfates pour 3 mesures sur forages (Cantinolle Forage, Jalinéau, Gajac 5)

L'arrêté préfectoral du 24 avril 1997 autorise l'utilisation de l'eau brute des captages qui présentent des températures et sulfates supérieures aux limites de qualité sous réserve d'un mélange avec des eaux moins minéralisées et plus froides pour distribuer de l'eau conforme aux exigences de qualité.

Certains forages captant les nappes de l'Oligocène ou du Miocène, dont 6 contrôlés et utilisés en 2020, présentent des traces de pesticides toutes inférieures aux limites fixées pour les eaux brutes.

Le suivi du paramètre perchlorates sur les eaux brutes sensibles à cette pollution révèle une diminution des valeurs qui sont inférieures à la limite de quantification (1 µg/l) en 2020.

### **2.2 QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES**

La conformité de l'eau aux exigences de qualité du Code de la Santé Publique relève de deux types de critères :

- **des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur,
- **des références de qualité** pour des paramètres indicateurs, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

Les caractéristiques qualitatives des eaux distribuées et leur conformité aux limites et références de qualité présentées dans le rapport annuel 2020 de la qualité de l'eau sont issues des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution (UDI) et sur les installations qui l'alimentent (stations de traitement et départ distribution). Cet ensemble constitue l'Unité de Distribution Logique (UDL).

## **2.2.1 RESPECT DES LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES**

**Les taux de conformité des prélèvements et analyses sur les eaux distribuées** (départ station de traitement et réseau de distribution) réalisés au titre du contrôle sanitaire (comprenant les prélèvements nommés CS, S1, CV, CD) par rapport aux limites de qualité en 2020 sont de :

- **99,8 % pour la qualité bactériologique (indicateur P101.1)**
- **99,9% pour la qualité physico-chimique (indicateur P102.1)**

Localisation des analyses	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
En départ distribution	310	0	100%	328	2	99,4%
Sur le réseau de distribution	1315	4	99,7%	1327	0	100%
Total des analyses Bilan global eaux distribuées	1625	4	<b>99,8%</b>	1655	2	<b>99,9%</b>

### **2.2.1.1 Limites de qualité bactériologiques**

4 non-conformités aux limites de qualité bactériologiques ont été enregistrées sur le **réseau de distribution** portant sur le paramètre **entéroques** :

- UDI Cap Roux : 1 numération d'entéroques 2UFC/(100mL) au point de surveillance Laboratoire Biolab 33 à Eysines le 6/04/2020 non confirmée le 9/04/2020 – 1 numération d'entérococques 1UFC/(100mL) à la maison de retraite Cauderan à Bordeaux le 09/06/2020, non confirmée le 12/06/2020 – 1 numération d'entérococques 1UFC/(100mL) à la police municipale à Bruges le 15/10/2020, non confirmée le 20/10/2020.
- UDI Bequet : 1 numération d'entérococques 1UFC/(100mL) à la maison des enfants rue magentie à Bordeaux le 15/09/2020, non confirmée le 18/09/2020.

### **2.2.1.2 Limites de qualité physico-chimiques**

#### **2.2.1.2.1 Non conformités en départ distribution :**

Trois non-conformités aux limites de qualité physico-chimique ont été enregistrées sur l'eau au départ de stations de production portant sur 2 paramètres :

- **Fluorures** (valeur limite 1,5 mg/L) sur les stations de production de :
  - Bruges TTP teneur en fluorures de 1,9 mg/L le 13/05/2020 non confirmée le 18/05/2020. L'usine de Cantinolle a fonctionné avec un débit réduit de 300 m<sup>3</sup>/ h avec les ressources disponibles (Bussac – Moulinat - Cantinolle Source), son debit nominal étant de 1100 m<sup>3</sup>/h. Cela a généré de fortes variations hydrauliques sur les systèmes de régulation des pompes et des filtres générant ponctuellement des absences d'eau sur la journée du 13 Mai. Ainsi, le peu de dilution que pouvait apporter les ressources de Bussac et Cantinolle Source a été ponctuellement inexistant générant un fort taux de Fluor au refoulement de Bruges, conséquence de l'apport principal de la ressource minéralisée de Moulin Noir. La durée de cet épisode de dilution partielle étant donc du 12 Mai au 14 Mai.

- Jourde (Bordeaux) UDI Pasteur teneur en fluorures de 1,7 mg/L le 15/06/2020 non confirmée le 18/06/2020. La station de Jourde est utilisée en secours en mélange avec l'eau de la rive gauche. Le 15/06/2020, la station a été démarrée à distance pour le contrôle sanitaire et le mélange n'a pas été activé. L'eau non conforme pour le paramètre Fluorures n'a été diffusée dans le réseau que durant 1,18 heures. Ce résultat n'a pas été pris en compte car étant non représentatif de l'eau distribuée,
- **Turbidité** (valeur limite de 1 NFU en sortie de station) sur la station du Bequet le 3décembre 2020, non confirmée lors du prélèvement du 10 décembre 2020

Ces dépassements de limites de qualité pour ces 2 paramètres ont été ponctuels et très limités dans le temps.

#### **2.2.1.2.2 Non conformités mises en évidence sur le réseau de distribution:**

##### **- Métaux : Plomb/cuivre/nickel**

La recherche des métaux s'effectue annuellement dans le cadre des analyses de type D2. En 2020, ces recherches ont été effectuées sur 71 points du réseau répartis sur le territoire de Bordeaux Métropole. En 2020, les points retenus pour réaliser les analyses de type D2 ont été majoritairement des établissements d'accueil de la petite enfance.

La recherche des **métaux** (cuivre, nickel, plomb) liés à la nature des canalisations et éléments de robinetterie est effectuée aux robinets des consommateurs, le prélèvement est effectué au 1<sup>er</sup> jet sans écoulement et sur l'eau prélevée après écoulement.

Les dépassements observés en 2020 ont concerné :

- **Le cuivre (limite de qualité : 1 mg/l)**
  - A la Crèche Chenille verte sur la commune du Bouscat, il a été enregistré pour le paramètre cuivre une teneur avant écoulement de 1,1 mg/l le 14/09/2020 et après écoulement 0,11 mg/l, le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme le 2/10/2020
  - A la Crèche les couleurs de mon enfance sur la commune de Mérignac, il a été enregistré pour le paramètre cuivre une teneur avant écoulement de 3 mg/l le 16/11/2020 et après écoulement 0,25 mg/l, le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme le 27/11/2020
- **Le nickel (limite de qualité : 20 µg/l)**
  - A la Crèche l'arbre enchanté sur la commune de Talence, il a été enregistré pour le paramètre nickel une teneur avant écoulement de 25 µg/l le 08/06/2020 et après écoulement <0.5 µg/l, le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme le 24/06/2020.
  - A la Crèche Courte Echelle secteur Caychac sur la commune de Blanquefort, il a été enregistré pour le paramètre nickel une teneur avant écoulement de 91 µg/l le 18/05/2020 et après écoulement <0.5 µg/l, le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme le 10/06/2020.
  - A la pharmacie Malet 6 route Jolie Bois sur la commune de St Aubin, il a été enregistré pour le paramètre nickel une teneur avant écoulement de 22 µg/l le 10/09/2020 et après écoulement <0.5 µg/l, le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme le 2/10/2020

Ces valeurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. L'ARS-DD33 informe les occupants des lieux où des dépassements ont été constatés et leur communique une fiche de recommandations sanitaires.

Fin 2019, la Direction de la petite enfance et des familles de la mairie de Bordeaux a sollicité l'ARS concernant l'utilisation de l'eau de distribution publique pour la préparation des biberons au sein de 16 crèches municipales de Bordeaux.

En lien avec Bordeaux Métropole et son exploitant Suez Eau France, des prélèvements et analyses d'eau ont été effectués au point d'usage de ces crèches entre le 02/03/2020 et le 24/09/2020 pour la recherche des paramètres cuivre, nickel et plomb notamment. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel dans l'eau au moment du prélèvement se sont révélées conformes aux limites de qualité.

Ces résultats d'analyses ne sont représentatifs de la qualité de l'eau qu'au moment du prélèvement, étant entendu que les conditions de soutirages d'eau antérieurs au prélèvement influencent ces résultats. Les valeurs obtenues sont donc aléatoires et ne permettent pas d'évaluer l'exposition moyenne hebdomadaire à ces trois substances via l'eau d'alimentation.

Par ailleurs, concernant le plomb, ces résultats ne prouvent pas que le réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et/ou branchement public) ne comporte pas d'éléments (canalisations, soudures...) contenant du plomb. C'est pourquoi, la commune de Bordeaux devra mettre en œuvre un repérage des canalisations en plomb du réseau intérieur de distribution d'eau si la date de construction de l'immeuble est antérieure à 1955.

Par ailleurs, en complément des recommandations précédentes concernant les canalisations en plomb, la mairie de Bordeaux devra vérifier entre le compteur d'eau et le point d'eau utilisé pour le remplissage des biberons :

- que les matériaux au contact de l'eau sont bien autorisés,
- l'absence de traitement complémentaire (adoucisseur, filtre...),
- l'absence de mélange entre l'eau chaude et l'eau froide.

Une surveillance régulière de la qualité de l'eau a également été préconisée.

Enfin, les teneurs moyennes 2020 en fluorures, sulfates, nitrates et perchlorates de l'eau au droit de chaque compteur ont également été précisées en lien avec l'exploitant. Ces valeurs sont conformes aux exigences de qualité ou recommandations.

#### *- Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)*

En application de l'instruction DGS/EA4 n°2012-366, publiée par la Direction Générale de la Santé le 18 octobre 2012 (relative au repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère résiduel risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine), une campagne pluriannuelle d'échantillonnage a été engagée par l'ARS DD 33. Les valeurs de chlorure de vinyle monomère mesurées en 2014 et 2015 sur les antennes de canalisations posées avant 1980 n'ont pas mis en évidence de dépassements des limites de qualité pour le CVM : < 0,5 µg/L.

En 2020, dans le cadre des analyses de type D2 réalisées sur des points du réseau, les 71 analyses n'ont pas révélées de présence de chlorure de vinyle monomère.

Un plan d'échantillonnage a été mis en place par l'exploitant en 2018 sur 60 points durant l'été. Des mesures en CVM se sont révélées supérieures à la limite de qualité sur 4 points en bout d'antenne de canalisation sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul. Des travaux de renouvellement de ces canalisations en PVC ont été réalisés en 2019. L'exploitant a informé la population susceptible d'être alimentée par une eau présentant des teneurs en CVM supérieure à la limite de qualité.

#### **2.2.1.2.3 La surveillance des pesticides :**

La limite de qualité des eaux brutes pour les pesticides est de 2 µg/L par molécule individuelle et 5 µg/L pour le total des substances recherchées. La limite de qualité pour les eaux traitées et distribuées est fixée à 0,1 µg/L par substance individuelle (à l'exception de l'aldrine, dieldrine, heptachlore, et heptachlorépoxyde où la limite par substance individuelle est fixée à 0,03 µg/L) et à 0,5 µg/L pour le total des substances recherchées.

La recherche des pesticides se réalise sur l'eau brute et l'eau traitée en départ distribution. Chaque analyse du contrôle sanitaire comporte la recherche de 109 molécules de pesticides différents. En complément des analyses du contrôle sanitaire, l'exploitant réalise une auto-surveillance des pesticides sur l'eau brute des captages sensibles et en départ station de production.

**En 2020, les limites de qualité applicables pour les pesticides aux eaux brutes et aux eaux distribuées ont été respectées.**

Les **forages** présentant des **traces de pesticides** captent la nappe de l'Oligocène et du Miocène. Le tableau ci-dessous reprend les molécules de pesticides mises en évidence en 2020 sur les eaux brutes ayant fait l'objet d'analyses dans le cadre du contrôle sanitaire :

Point de surveillance Eau BRUTE	Commune	Pesticides	Métabolites de lalachlore, acétochlore, métalachlore et métazachlore
Cazeaux 1	Gradignan		ESA Alachlore 1 valeur à 0,02 µg/L ; ESA Métolachlore 2 valeurs 0,03 et 0,04 µg/L
Cazeaux 2	Gradignan	Atrazine-déséthyl 1 valeur de 0,02 µg/L	ESA Métolachlore 1 valeur 0,02 µg/L
Verthamon	Pessac	Atrazine-déséthyl 1 valeur de 0,02 µg/L	
Gamarde Galerie	Saint-Médard-en-Jalles		ESA Métolachlore 3 valeurs de 0,15 ; 0,19 ; 0,21 OXA Métolachlore 3 valeurs de 0,16 ; 0,14 ; 0,10 µg/L ; ESA Alachlore 2 valeurs de 0,02 et 0,03 µg/L ; Ampa 1 valeur 0,04 µg/L
Thil Forage R21	Saint-Médard-en-Jalles		ESA Métolachlore 2 valeurs de 0,08 et 0,1 µg/L ; OXA Métolachlore 2 valeurs de 0,06 µg/L
Thil mélange captage R19	Saint-Médard-en-Jalles		ESA Métolachlore 4 valeurs de 0,03 ; 0,02 ; 0,03 ; 0,11 µg/L ; OXA Métolachlore 2 valeurs de 0,02 ; 0,08 µg/L.

En 2020, au niveau des eaux traitées analysées en **départ distribution**, des **traces de pesticides** ont été enregistrées sur 8 stations de traitement au départ distribution. Les molécules mises en évidences sont inférieures à la limite de qualité réglementaire (ESA Métolachlore (12), OXA Métolachlore (5), OXA Métazachlore (1), 2,4-D (1), l'Atrazine-déséthyl (1), l'Atrazine-déisopropyl (1)).

Les molécules de pesticides par station de production qui ont été mises en évidence sur l'eau traitée en sortie de 8 stations départ distribution sont les suivantes :

- Paulin : traces de ESA Métolachlore (1 valeur de 0,03 µg/L)
- Bruges : traces de ESA Métolachlore (1 valeur à de 0,04 µg/L)
- Saussette : traces de OXA Métazachlore (1/valeurs de 0,03 µg/L) ; OXA Métolachlore (1 valeur de 0,04 µg/L) ; 2,4-D (1/7 valeur à de 0,03 µg/L)
- Cap Roux: traces de ESA Métolachlore (8 valeurs de 0,03 à 0,05 µg/L) ; OXA Métolachlore (4 valeurs de 0,03 à 0,04 µg/L)
- Verthamon : traces d'Atrazine Déisopropyl (2 valeurs 0,02 µg/L); Atrazine Désethyl (4 valeurs 0,02 et 0,04 µg/L)
- Cazeaux : traces de ESA Métolachlore (1 valeur de 0,03 µg/L)
- Amelin : traces de ESA Métolachlore (1 valeur de 0,03 µg/L)

## 2.2.2 RESPECT DES REFERENCES DE QUALITE REGLEMENTAIRES

En cas de dépassement des références de qualité des prélèvements de confirmation sont programmés, y compris pour les augmentations anormales de numérations de bactéries revivifiables à 36°C et 22 °C.

### 2.2.2.1 Respect des références de qualité réglementaires au niveau des stations de traitement

En 2020, 16 stations de traitement ont présenté – généralement de façon ponctuelle - des paramètres ne satisfaisant pas aux références de qualité (cf tableau ci-dessous).

Nom de la station/commune	Paramètre	Valeur mesurée	Référence de qualité réglementaire	Nombre total de mesures du paramètre sur le point	Commentaire
Budos/BUDOS	Bactéries et spores sulfito-réductrices	1 numération à 1n/100ml	0 n/100ml	13	(a)
Sous station Gamarde/SAINT-MEDARD-EN-JALLES	Bactéries et spores sulfito-réductrices	2 numération à 1n/100ml et 1 numération à 2n/100ml	0 n/100ml	11	
Petit Bosc/VILLENAVE D'ORNON	Bactéries et spores sulfito-réductrices	1 numération à 1n/100ml	0 n/100ml	5	
Gauchon/VILLENAVE D'ORNON	Bactéries Coliformes	1 numération de 1 n/ml	0 n/100ml	8	(b)
Gauchon/VILLENAVE D'ORNON	Bactéries revivifiables à 22°C et 36°C	1 numération de 55 n/ml à 36°C ; 120n/ml à 22°C	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle	8	(c)
Brown /LEOGNAN	Bactéries revivifiables à 22°C et 36°C	2 numérations de 23 n/ml à 36°C	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle	14	
Saussette /LEOGNAN	Bactéries revivifiables à 22°C et 36°C	1 numération de 94 n/ml à 36°C et 71n/ml à 36°C	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle	14	
Barbusse /LE BOUSCAT	Bactéries revivifiables à 22°C	1 numération 126n/ml à 22°C	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle	6	
Bequet/VILLENAVE D'ORNON	Carbone organique total	1 valeur de 2,1 mg/L	2 mg/L	5	(e)
Coqs Rouges/GRADIGNAN	Carbone organique total	4 valeurs de 2,1 à 3 mg/L	2 mg/L	4	
Les Cavailles/ CENON	Carbone organique total	1 valeur de 2,3 mg/L	2 mg/L	3	
Boutin/PESSAC	Carbone organique total	1 valeur de 2,1mg/L	2 mg/L	5	
Départ BROWN et ou Saussette / LEOGNAN	Équilibre calco carbonique	2 valeurs à 0 entartrante	2 (à équilibre) ou 1(légèrement entartrante)	6	(d)
Les Cavailles/ CENON	Équilibre calco carbonique	1 valeur à 0 entartrante	2 (à équilibre) ou 1(légèrement entartrante)	1	
Beauregard/AMBES	Équilibre calco carbonique	3 valeurs à 3 légèrement agressive 1 valeur à 4 aggressive	2 (à équilibre) ou 1(légèrement entartrante)	5	
Gajac/SAINT MEDARD EN JALLES	Équilibre calco carbonique	1 valeur à 0 entartrante	2 (à équilibre) ou 1(légèrement entartrante)	5	
Tremblay Snecma/BLANQUEFORT	Température	1 valeur à 25,6 °C	25 °C	7	(f)
Bruges/ BRUGES	Conductivité à 25°C	1187 µS/cm	1100 µS/cm	7	(g)

○ (a) Bactéries et spores sulfito-réductrices : 0 UFC/100 ml

- Sur la station de **Budos**, il a été enregistré 1 numération de bactéries et spores sulfito réductrices de 1UFC/100ml le 18 mai 2020 non confirmée le 25 mai 2020; les teneurs en chlore libre et chlore total étaient respectivement de 0,29 et 0,31 mg/L.
- Sur la sous-station de **Gamarde** traitant les eaux brutes de Galerie Gamarde et une partie des eaux du Thil alimentent la station de Cap Roux, en mai, juin et décembre 2020, il a été noté la présence de bactéries sulfito-réductrices anaérobies non relevées sur l'eau départ station de Cap Roux.
- Sur la station de **Petit Bosc**, il a été enregistré 1 numération de bactéries et spores sulfito réductrices de 1 UFC/100ml le 11 mai 2020 non confirmée le 15 mai 2020.

○ (b) Bactéries coliformes : 0 UFC/100 ml

- Sur la station de **Gauchon** il a été enregistré la présence de 1 UFC/100ml de bactéries coliformes le 23 septembre 2020, non confirmée lors du prélèvement suivant.

- (c) **Bactéries revivifiables à 22 et 36°C : Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle**
  - Sur la station de **Gauchon** il a été noté une augmentation des bactéries revivifiables à 36 °C le 28 janvier, non confirmée le 3 février et une augmentation des bactéries revivifiables à 22 °C le 1 juillet, non confirmée le 10 juillet 2020
  - Sur la station de **Brown**, il a été noté une augmentation des bactéries revivifiables à 36 °C les 16 juillet et 15 septembre, non confirmée les 24 juillet et 18 septembre 2020.
  - Sur la station de **Saussette** il a été noté une augmentation des bactéries revivifiables à 36 °C les 16 juillet et 19 août, non confirmée les 24 juillet et 27 août 2020.
  - Sur la station de **Barbusse** il a été noté une augmentation des bactéries revivifiables à 22°C les 15 juillet, non confirmée les 23 juillet 2020.
  
- (d) **Equilibre calco carbonique (valeur à l'équilibre : 2 ou légèrement entartrante : 1)**
  - Sur la station de **Beauregard**, 4 mesures sur 5 ont révélé une eau légèrement agressive à agressive , entre le 5 et 28 août l'eau distribuée a présenté un caractère légèrement agressive dû à un disfonctionnement des équipements de pH mètre fixe et portable, l'eau distribuée a retrouvé un caractère équilibrant à partir du 28 août 2020.
  - Sur la station château d'eau **Brown et départ Saussette**, 2 mesures sur 6 révèlent une eau entartrante
  - Sur la station **Les Cavailles**, 1 mesure révèle une eau entartrante
  - Sur la station **Gajac**, 1 mesure révèle une eau entartrante

Il est à noter que le calcul de l'équilibre calco-carbonique est très dépendant du pH mesuré sur site. Des comparaisons de mesures de pH sont régulièrement réalisées entre les mesures de l'exploitant et les mesures du laboratoire chargé du contrôle sanitaire. Des écarts peuvent apparaître et expliquer des non conformités ponctuelles aux références de qualité. Le suivi en continu du pH au niveau des stations de traitement permet une surveillance de l'efficacité du traitement. Des valeurs seuil d'alerte de pH sont adaptées pour chaque station de traitement.
  
- (e) **COT Carbone Organique Total (référence 2 mg/L)**
  - 4 mesures sur 4 ne satisfaisant pas à la référence de qualité ont été enregistrées à la station de **Coqs Rouges** ; ce paramètre d'origine naturelle ne fait pas l'objet d'un traitement.
  - 1 mesure sur 5 a présenté un dépassement à la référence de qualité à la station de **Bequet** le 25/05/2020 , non confirmé au prélèvement suivant
  - 1 mesure sur 3 a présenté un dépassement à la référence de qualité à la station de **Les Cavailles** le 18/05/2020 , non confirmé lors du prélèvement du 20/05/2020
  - 1 mesure sur 5 ne satisfaisant pas à la référence de qualité ont été enregistrées à la station de **Boutin** ; ce paramètre d'origine naturelle ne fait pas l'objet d'un traitement.
  
- (f) **Température (référence : 25°C)**
  - un dépassement de la température (25,6°C) le 18 août 2020 à la station de **Tremblay Snecma**.
  
- (g) **Conductivité (référence à 25°C : 1100 µs/cm)**
  - un dépassement de la référence de la conductivité ( 1187 µs/cm) a été observé à la station de Bruges le 13/05/2020 du à un apport principal de la ressource minéralisé de Moulin Noir. La durée de cette épisode de dilution partielle était du 12 mai au 14 mai 2020.
  
- **Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)**

L'apport d'aluminium par les eaux de distribution peut être lié à la présence naturelle d'aluminium dans la ressource ou au traitement des eaux par des agents floculants à base de sels d'aluminium. En cas de dépassement

de la référence de qualité, limité dans le temps et en concentration, aucune restriction des usages alimentaires de l'eau n'est préconisée.

Les stations de traitement susceptibles d'utiliser un floculant à base de sel d'aluminium sont Fontbanne à Budos alimentant la station de Petit Bosc et Béquet à Villenave-d'Ornon, Gajac à Saint Médard en Jalle et Cantinolle à Eysines alimentant la station de Paulin à Bordeaux.

Le contrôle sanitaire renforcé sur le paramètre aluminium (180 analyses TTP) n'a mis en évidence **aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé en départ distribution en 2020.**

Les teneurs en aluminium mesurées en sortie de station de traitement en 2020 sont les suivantes :

Nom	Nombres d'analyses	valeur maximale µg/L	valeur moyenne µg/L	valeur minimale µg/L
Départ station Budos	12	62	29	19
Départ station Béquet	23	120	26	<5
Départ station Petit Bosc	4	44	30	22
Départ station Gajac	11	8	4	<5
Départ station Cantinolle	6	17	5	<5
Départ station Paulin	9	20	6	<5
Départ station Génicart	6	18	15	9
Départ station Le Loret	3	19	14	6
Départ station Cornier	2	28	20	11
Départ station Coqs Rouges	1	9	9	9
Départ station Lavardens	2	18	13	7
Départ station Saussette	4	14	10	8
Départ station Les Cavailles	2	25	20	15
Départ station Garenne	2	8	8	7
Départ station Pasteur	5	13	9	<5
Départ station Bruges	4	10	4	<5
Départ station Cap Roux	25	11	6	<5
Départ station Linas	5	7	3	<5
Départ station Bacalan	3	10	7	5
Départ station Tremblay Snecma	5	6	1	<5
Départ station Oustau Vieil	2	7	4	<5
Départ station Cazeaux	3	8	3	<5
Départ station Amelin	4	11	7	6

## 2.2.2.2 Respect des références de qualité réglementaires au niveau des réseaux de distribution

### 2.2.2.2.1 Analyses bactériologiques au niveau du réseau de distribution

Sur le plan bactériologique, 11 analyses ont révélé la présence de **Bactéries Coliformes** sur les réseaux de distribution. Ces dépassements ont été ponctuels et les prélèvements de confirmation ainsi que les prélèvements suivants ont révélé une eau conforme sur le plan bactériologique.

- 1 UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Biolab sur la commune de Cenon le 24 novembre 2020 non confirmé le 30 novembre 2020.
- 1 UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Ecole A.Camus sur la commune de Floirac le 11 décembre 2020 non confirmés le 16décembre 2020.
- 3 UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Boulangerie Moulin de Bruges sur la commune de Bruges le 6 avril 2020 non confirmés le 9 avril 2020
- 8 UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Institut éducation sur la commune d'Eysines le 11 septembre 2020 non confirmés le 18 septembre 2020
- 2 UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance maison de St Marie Galène sur la commune de Bordeaux le 17 novembre 2020 non confirmés le 20 novembre 2020
- 1UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance EHPAD Le Clos d'Alienor sur la commune du Bouscat le 3 décembre 2020 non confirmés le 9 décembre 2020

- 4UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Lycée Bremontier sur la commune du Bordeaux le 3 décembre 2020 non confirmés le 8 décembre 2020
- 6UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Ecole maternelle Brian sur la commune du Bordeaux le 3 décembre 2020 non confirmés le 8 décembre 2020
- 1UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Parc des expositions Novotel sur la commune du Bordeaux le 15 décembre 2020 non confirmés le 21 décembre 2020
- 2UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance Dulamon sur la commune de Blanquefort le 6 avril 2020 non confirmés le 9 avril 2020
- 1UFC/100 ml bactéries coliformes sur le point de surveillance secteur Hastignan sur la commune de St Médard en Jalles le 28 avril 2020 non confirmés le 3 juin 2020.

Le détail des dépassements de références de qualité sur le réseau de distribution pour les **bactéries revivifiables à 22°C et 36°C** n'est pas repris dans ce bilan. En cas de dépassement des références de qualité des prélèvements de confirmation sont programmés, y compris pour les augmentations anormales de numérations de bactéries revivifiables à 36°C et 22 °C. Sur le réseau de distribution, cette augmentation de numération est la plupart du temps attribuée à la qualité de l'eau circulant dans un réseau intérieur privé où il est constaté des passages d'eau chaude sur le réseau d'eau froide.

#### 2.2.2.2 Analyses physico-chimiques en distribution

##### - Fer :

10 analyses ont présenté un dépassement en Fer (référence 200 µg/L), sur les points de surveillance de :

- Villenave d'Ornon PMU Tabac route de Toulouse UDI Saussette (290 µg/L le 21 avril 2020 non confirmé le 29 avril 2020) ;
- Villenave d'Ornon Ecole Jules Ferry UDI Saussette (290 µg/L le 1 septembre 2020 non confirmé le 8 septembre 2020)
- Villenave d'Ornon Ecole Jean Moulin UDI Saussette (420 µg/L le 1 septembre 2020 non confirmé le 8 septembre 2020)
- St Médard en Jalles Groupe scolaire UDI Gajac (540 µg/L le 6 février 2020 non confirmé le 14/02/2020)
- Bordeaux Lycée Bremontier UDI Bequet 3 dépassement de fer (1000, 250, 240 µg/L les 12,17 et 24 juin 2020). Il a été réalisé par l'exploitant des prélèvements sur le secteur proche du lycée, qui n'ont pas révélé d'anomalies. Ces anomalies relevées sur l'eau prélevée au niveau du réseau intérieur du Lycée peuvent s'expliquer par le fait que l'établissement qui est composé de plusieurs bâtiments est resté inoccupé pendant plusieurs mois
- Pessac Mairie UDI Rouquet (290 µg/L le 9 novembre 2020 non confirmé le 16 novembre 2020)
- Pessac Ecole Jules Ferry UDI Rouquet (220 µg/L le 9 mars 2020 non confirmé le 18 mars 2020)
- St Médard en Jalles secteur Hastignan UDI St Aubin (560 µg/L le 10 septembre 2020 non confirmé le 14 septembre 2020)

##### - Température (référence 25°C) :

95 mesures sur 1416 mesurées de température relevant du contrôle sanitaire ont dépassé la référence de qualité pendant l'été en différents points du réseau de distribution.

##### - Aluminium :

Sur le réseau de distribution, des mesures d'aluminium sont régulièrement réalisées (498 analyses en 2020) en différents points des réseaux de distribution publique influencés par l'eau produite par les stations où sont utilisés des sels d'aluminium pour le traitement. **Toutes les valeurs sont inférieures à la valeur de référence de 200 µg/L.**

Pour les UDI présentant de l'aluminium, les teneurs mesurées sur le réseau de distribution en 2020 sont les suivantes :

Nom	Nombres d'analyses	valeur maximale µg/L	valeur moyenne µg/L	valeur minimale µg/L
UDI Béquet	137	95	17	<5
UDI Bouliac	13	25	14	7
UDI Cap Roux	120	17	8	<5
UDI Gajac	47	25	9	<5
UDI Haut Brion	24	17	5	<5
UDI Linas	24	18	9	<5
UDI Pasteur	7	25	13	<5
UDI Paulin	73	44	9	<5
UDI Amelin	4	8	3	<5
UDI Rive Droite	48	43	17	7
UDI Rouquet	1	6	6	6

## 2.2.3 PARAMETRES SPECIFIQUES

### ○ La surveillance des légionnelles

La recherche de **légionnelles** (*Legionella pneumophila* et *Legionella sp*) est effectuée sur l'eau brute issue des 6 captages dont la température de l'eau est habituellement supérieure ou proche de 25°C (La Forêt 2, Jacob 3, Lavardens, Gajac, Beauregard et Bègles 4) et sur l'eau distribuée par les 9 installations de production alimentées par ces captages (Lavardens, Bègles III, Beauregard, Garenne, Capeyron, Gajac, Rouquet, La Forêt, Tremblay Sncema). L'analyse suite au prélèvement du 11/05/2020 en sortie déferrisation de la station de Bègles III a montré la présence de Légionnelles sp (absence de *legionella pneumophila*), non confirmée suite aux prélèvements du 29/05/20 y compris sur l'eau en départ distribution. Les autres analyses effectuées (au total 13 sur les captages et 23 sur les stations de traitement) ont montré des résultats inférieurs au seuil de quantification du laboratoire fixé à 10 UFC/l.

Lors de déclaration de cas de légionellose de personnes ayant résidé sur les communes de Bordeaux Métropole, sur demande de l'ARS DD33, l'exploitant ou le laboratoire chargé du contrôle sanitaire procède à une analyse de légionnelles sur un point du réseau de distribution publique (eau froide) le plus proche de l'habitation de la personne ayant fait l'objet d'une déclaration de cas de légionellose. Les résultats des recherches de légionnelles se sont révélés inférieurs au seuil de quantification de 10 UFC/L.

### ○ La surveillance des perchlorates

Suite à la mise en évidence en juillet 2011 d'une pollution par le perchlorate sur des eaux souterraines des captages de Galerie Caupian et du champ captant de Thil/Gamarde sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Taillan Médoc, les eaux brutes des captages de Galerie Caupian, Galerie Gamarde, Puits rayonnant Gamarde et Thil R21 avaient été mises à l'arrêt et n'étaient plus utilisées pour la production et la distribution d'eaux destinées à la consommation humaine. Bordeaux Métropole et l'exploitant Suez Eau France se sont engagés à distribuer de l'eau avec une teneur inférieure à 4 µg/L.

Les réglementations européennes et françaises n'ont pas fixé d'exigences de qualité réglementaires pour le paramètre perchlorate dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Les recommandations nationales applicables sont celles de la Note de la Direction Générale de la Santé du 27/04/2015 sur la gestion des risques sanitaires liés à la présence d'ions perchlorate dans l'eau destinée à la consommation Humaine, à savoir :

- 15 µg/L : valeur au-delà de laquelle il est recommandé de limiter la consommation d'eau pour les femmes enceintes et allaitantes ;
- 4 µg/L : valeur au-delà de laquelle il est recommandé de limiter l'utilisation de l'eau pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau et la surveillance de la qualité par l'exploitant ont été maintenus pour

ce paramètre sur l'ensemble des captages sensibles aux pollutions de surface, sur les stations de traitement et de production alimentées par des captages sensibles. Tous les captages impactés en 2011 par les perchlorates ont été remis en service.

En 2020, 143 recherches de perchlorates ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire (eau brute : 58 analyses ; eau départ station : 85 analyses).

**Toutes les mesures de perchlorates sont inférieures à 1 µg/L (seuil de quantification) sur l'eau brute des forages concernés par cette surveillance**, à savoir : Bussac source, Cap de Bos F1 Bis et Suforé, Galerie Caupian, Chalet, Demanès, Gajac 4 et 5, Galerie Gamarde, Ruet, Moulin de Caupian, Smin 2, Thil Captage, Puits rayonnant Gamarde, Thil R 21, Monjous, Source Cantinolle, R19 Mélange.

**Les teneurs en perchlorates sont confirmées à la baisse au niveau des eaux brutes.**

**Les analyses réalisées en 2020 sur l'eau distribuée** par les stations d'Amelin, Paulin, Bruges, Cantinolle, Cap Roux, Linas, L'Ecureuil, Tremblay Snecma et Gajac (départ distribution) ont révélé une eau avec des teneurs de perchlorates inférieures au seuil de quantification de 1 µg/L.

Bordeaux, le 27/07/2021

P/La Directrice  
de la Délégation Départementale de la Gironde,

La Responsable du pôle santé publique  
et santé environnementale

Ce rapport est réalisé à partir des données extraites du Système d'information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

## **Chiffres clés 2020 du service de l'eau et du service de l'assainissement**

<b>Service Eau potable</b>	<b>Service Assainissement</b>
Nombre d'habitants desservis : <b>762 586</b>	Nombre d'habitants desservis : <b>778 795</b>
Nombre d'abonnés du service Eau : <b>290 940</b>	Nombre de clients du service Assainissement : <b>288 596</b>
Volume total prélevé : <b>56,625</b> millions de m <sup>3</sup>	Nombre d'industriels conventionnés : <b>350</b>
Volume Eocène prélevé : <b>10,25</b> millions de m <sup>3</sup>	Volume d'eaux assujettis : <b>43</b> millions de m <sup>3</sup>
Volume consommé (hors interconnexions) : <b>42,98</b> millions de m <sup>3</sup>	Pluviométrie de l'année : <b>910,8</b> mm Moyenne (1980/2017) : <b>897,6</b> mm
Nombre de captages : 104	Nombre de stations d'épuration : <b>6</b>
<b>3</b> dans la nappe du miocène <b>55</b> dans la nappe de l'oligocène <b>45</b> dans la nappe de l'éocène <b>1</b> dans la nappe du crétacé	Volume d'eaux usées épurées : <b>97,5</b> millions de m <sup>3</sup>
Nombre de réservoirs : 49	Volume de boues produites : <b>19 381</b> m <sup>3</sup>
Volume de stockage dans les réservoirs : <b>129 555</b> m <sup>3</sup>	Tonnage de boues évacuées : <b>9 558</b> t MS
Volume d'eau mis en réseau : <b>54,14</b> millions de m <sup>3</sup>	Capacité épuratoire : <b>1 158 900</b> équivalents habitants
Pertes réseau de distribution : <b>9,89</b> millions de m <sup>3</sup>	Nombre de branchements : <b>167 942</b>
Longueur du réseau : <b>3 218</b> km	Nombre de bouches d'égout : <b>53 626</b>
Rendement du réseau : <b>87,7</b> %	Linéaire du réseau : <b>4 295</b> km dont EU : <b>1899</b> km, EP : <b>1609</b> km, U : <b>787</b> km
Volume d'eau exporté : <b>2,42</b> millions de m <sup>3</sup>	Nombre de bassins de retenue affermés : <b>211</b> pour un volume de stockage de 2 millions de m <sup>3</sup>
Empreinte annuelle : - <b>72,52</b> m <sup>3</sup> /an/hab	Nombre de stations de pompage eaux pluviales : <b>61</b> pour une capacité de <b>483 382</b> m <sup>3</sup> /h
Volume consommé par jour et par habitant : <b>154,4</b> L/hab/jour	Nombre de stations de pompage eaux usées : <b>121</b> pour une capacité de <b>35 310</b> m <sup>3</sup> /h
<b>Assainissement non collectif</b>	
Nombre d'installations d'assainissement non collectif : <b>3149</b>	
Redevance annualisée ANC (Vérification de fonctionnement) : <b>42</b> € HT	

# Bloc Notes

Services publics Eau et  
Assainissement Bordeaux  
Métropole

7 Janvier 2021



Réf. Client 98-9400370162  
Identifiant \* 5876  
Facture N° F120-0100074



## CONTACTS

### Par internet :

www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr

### Par téléphone :

Service Clients

0977 40 10 13  
APPEL NON SURTAXÉ

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

0977 40 10 14  
APPEL NON SURTAXÉ

### Par courrier :

Pour toutes demandes relatives à l'eau :

SUEZ Eau France - Service Clients  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE

Pour toutes demandes relatives à l'assainissement

SABOM - Service Clients  
24 rue Judaïque - CS 61979  
33001 BORDEAUX CEDEX

MME M BORDEAUX CLIENT 120 M3 E+ .  
RUE SPECIMEN 120M3  
33000 BORDEAUX

### Facture - Services publics Eau et Assainissement Bordeaux Métropole

#### SPECIMEN 120 M3

détail au dos

#### VOTRE CONSOMMATION

120 m<sup>3</sup>

DISTRIBUTION DE L'EAU	213,81 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	149,09 €
ORGANISMES PUBLICS	74,78 €

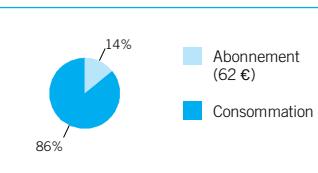
#### Net à payer

437,68 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 08 janvier 2021

Règlement à réception, sans escompte.

#### Répartition



MME M BORDEAUX CLIENT  
120 M3 E+ .

Adresse desservie :  
RUE SPECIMEN 120M3  
33000 BORDEAUX

TIP 740662

(28/654)

Date et Lieu	Signature
--------------	-----------

MME M BORDEAUX CLIENT 120  
M3 E+ .  
RUE SPECIMEN 120M3  
33000 BORDEAUX

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP50211998F120-010007410000000000

Montant : 437,68 €

**TIPS€PA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 90018  
41976 BLOIS CEDEX 9

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

211907406628

502119010330 6998F120-0100074100000000929105

43768

**POUR EN SAVOIR +**

**NOUVEAU : GÉREZ VOTRE  
COMpte EN LIGNE OÙ QUE  
VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur [www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr](http://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr) depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
  - mensualiser vos paiements,
  - passer à l'e-facture,
  - déposer votre relevé de compteur,
  - suivre vos consommations.

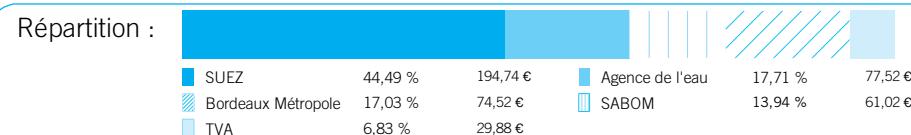
Retrouvez encore plus  
d'informations sur  
**[www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr](http://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr)**



Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9400370162-- / N° Facture : F120-0100074-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>202,66</b>	<b>213,81</b>	
<b>ABONNEMENT</b>						
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022		1	58,41	58,41		5,5
<b>CONSOMMATION</b>						
Part Suez Eau France T1 de 0 M3 à 170 M3 du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m <sup>3</sup>	1,1361	136,33		5,5	
Part Agence de l'Eau "préservation ressource" du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m <sup>3</sup>	0,0660	7,92		5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>135,54</b>	<b>149,09</b>	
Part SABOM du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m <sup>3</sup>	0,5085	61,02		10,0	
Part Bordeaux Métropole du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m <sup>3</sup>	0,6210	74,52		10,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>69,60</b>	<b>74,78</b>	
<b>AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE</b>						
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m <sup>3</sup>	0,33	39,60		5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m <sup>3</sup>	0,25	30,00		10,0	
<b>TOTAL HT</b>				407,80		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>				13,33		
<b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>				16,55		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					<b>437,68</b>	
<b>Net à payer</b>					<b>437,68</b>	



Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer soit en vous connectant à votre Compte en Ligne, soit par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE.

#### **POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE**

Les services d'eau et d'assainissement sont une compétence de Bordeaux Métropole. Les prix de ces services, à l'exception des redevances Agences de l'eau, sont fixés par la collectivité directement et au travers des contrats de concession et d'affermage. Bordeaux Métropole a délégué, par concession, à SUEZ, les investissements et l'exploitation du service public de l'eau potable de 23 de ses 28 communes. Elle a confié par délégation, à la SABOM, la collecte, le traitement des eaux usées et la gestion

Votre facture est composée de la rémunération de Suez et de la SABOM pour leurs prestations, la rémunération de Bordeaux Métropole, organisatrice des services, des redevances collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau et de la TVA.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur [www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr](http://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr)

- 1** Captage et traitement de l'eau potable  
Acteur : SUEZ

**2** Stockage et distribution de l'eau potable  
Acteur : SUEZ

**3** Consommation d'eau potable et rejet des eaux usées  
Acteur : Vous

**4** Collecte et traitement des eaux usées  
Acteurs : SABOM et Bordeaux Métropole



TREK398F00F120-0100074000437684N

## ***Comment effectuer votre règlement***

**Par TIP SEPA :** Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire :** Effectuez votre paiement sur [www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr](http://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr) ou au 0800 948 857 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces :** En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement :** En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR3020041000010305790L02049 en indiquant votre référence client (98-9400370162).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
  - Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ; Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr](http://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.